










Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2014/2059(INI)	Procédure terminée
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en ?uvre des priorités pour 2014		
Sujet 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		22/07/2014
		 DE BACKER Philippe	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 ROSATI Dariusz	
		 SZANYI Tibor	
		 TERHO Sampo	
		 EICKHOUT Bas	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets (Commission associée)		23/07/2014
	 TORVALDS Nils		
EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)		22/07/2014	
	 GUTIÉRREZ PRIETO Sergio		
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		24/07/2014	
	 GERBRANDY Gerben-Jan		
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		17/07/2014	
	 COFFERATI Sergio Gaetano		

Evénements clés

13/10/2014	Vote en commission		
15/10/2014	Dépôt du rapport de la commission	A8-0019/2014	Résumé
20/10/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/10/2014	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
21/10/2014	Débat en plénière		
22/10/2014	Résultat du vote au parlement		
22/10/2014	Décision du Parlement	T8-0038/2014	Résumé
22/10/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2014/2059(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/00849

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE537.268	01/08/2014	EP	
Amendements déposés en commission		PE537.316	09/09/2014	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE537.266	25/09/2014	EP	
Avis de la commission	IMCO	PE537.327	26/09/2014	EP	
Avis de la commission	BUDG	PE537.314	30/09/2014	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE537.203	02/10/2014	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0019/2014	15/10/2014	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0038/2014	22/10/2014	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2015)27	17/02/2015	EC	

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Philippe DE BACKER (ADLE, BE) sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en œuvre des priorités pour 2014.

La commission des budgets ainsi que la commission de l'emploi et des affaires sociales, exerçant les prérogatives de commissions associées conformément à [l'article 54 du règlement intérieur du Parlement](#), ont également été consultées pour émettre un avis sur le présent rapport.

Rappelant que le semestre européen joue un rôle essentiel dans la coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres, le rapport a mis l'accent sur les points suivants :

Stimuler la croissance et les investissements : la commission parlementaire a souligné l'urgence de s'attaquer aux défis que pose la situation économique actuelle, caractérisée par une stagnation du PIB, stable dans la zone euro et marqué par une hausse de 0,2% dans l'UE-28 au second trimestre 2014, une inflation remarquablement faible, aussi basse que 0,3% en août 2014, et un taux de chômage inacceptable, 11,5% dans la zone euro et 10,2% dans l'UE-28 en juillet 2014.

Les députés ont plaidé pour une initiative ambitieuse afin de stimuler les investissements au sein de l'UE et de relancer et soutenir la reprise économique. Ils ont dès lors invité la Commission à mettre d'urgence en route un programme d'investissement européen de 300 milliards d'EUR, comme l'a proposé Jean-Claude Juncker.

Recommandations par pays : les députés ont souligné le manque de cohérence entre les engagements européens et la mise en œuvre des recommandations par les États membres au niveau national. Ils ont suggéré de renforcer l'appropriation nationale des recommandations par pays et invité la Commission à présenter des propositions indiquant de quelle manière le caractère contraignant des recommandations du semestre européen peut être renforcé.

Tout en affirmant qu'une politique monétaire accommodante ne parviendra pas, à elle seule, à résoudre la crise financière, de la dette souveraine et de la compétitivité, les députés ont souligné l'importance de poursuivre le processus des réformes structurelles approfondies, équilibrées et socialement durables pour obtenir des résultats dans le domaine de la croissance et de l'emploi.

Union économique et monétaire : l'Union économique et monétaire étant loin d'être achevée, les députés ont rappelé à la Commission ses engagements en faveur d'une prise en considération des déséquilibres macroéconomiques au sein de l'Union européenne et notamment de la zone euro, d'une amélioration de la coordination économique et budgétaire et d'un renforcement de la compétitivité dans l'Union.

Dans ce contexte, les députés ont réclamé l'adoption de dispositions juridiques sur des « orientations de convergence » et invité les États membres à conclure un « partenariat de convergence » avec les institutions européennes, offrant la possibilité de financements conditionnels des activités de réforme.

Application flexible du pacte de stabilité : tout en soulignant le fait que la viabilité budgétaire est une condition préalable pour une croissance à long terme, les députés ont insisté sur le fait qu'un accent particulier doit porter sur les réformes et les politiques qui renforcent la croissance, surtout dans les États membres disposant d'une marge budgétaire leur permettant d'investir. Ils ont rappelé que le cadre juridique actuel permet d'accorder une certaine flexibilité aux États membres, pour autant que des réformes aient été engagées, et recommande de faire usage de cette flexibilité.

Recommandations : la commission parlementaire a soutenu l'objectif de mettre l'accent sur des politiques visant à renforcer la compétitivité, à soutenir l'investissement et la création d'emplois et à lutter contre le chômage, ainsi qu'à améliorer le fonctionnement du marché du travail notamment dans les secteurs présentant un grand potentiel de croissance.

Le rapport a mis l'accent sur les priorités suivantes :

- moderniser les économies, les systèmes de sécurité sociale et les systèmes de retraite et de soins de santé des États membres, afin d'éviter de faire peser une charge trop importante sur les générations futures;
- axer les réformes structurelles sur l'amélioration de la capacité des marchés du travail à intégrer les jeunes, ainsi que d'autres groupes exclus, dans la population active et à offrir des possibilités aux travailleurs âgés;
- mettre en place un marché commun et inclusif du travail ainsi qu'une politique de l'immigration commune, moderne et inclusive, en évitant les tendances protectionnistes ;
- mettre en œuvre une politique énergétique ambitieuse;
- simplifier les régimes fiscaux afin de rétablir un environnement favorable pour les entreprises dans tous les États membres et réduire la charge fiscale pesant sur le travail;
- compléter les réformes par des investissements à long terme dans l'éducation, la recherche, l'innovation, une infrastructure moderne et une énergie durable pour promouvoir la transition numérique et écologique;
- remédier au manque d'accès au financement en privilégiant la recherche d'autres sources de financement des PME;
- proposer des mesures d'achèvement du marché intérieur des capitaux et achever l'union bancaire;
- exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte, qui, selon les estimations de la Commission, pourrait en créer 5 millions d'ici à 2020.

Inquiets des taux de chômage et de chômage des jeunes dans l'Union (25,005 millions de chômeurs dans l'UE-28 en juin 2014 et 5,06 millions de jeunes sans emploi dans l'UE-28 en juillet 2014), le rapport a invité la nouvelle Commission à faire de la reprise de l'emploi une priorité absolue en élaborant une stratégie ambitieuse et de croissance et de création d'emplois de qualité.

Responsabilité démocratique : les députés ont souligné la nécessité de renforcer la responsabilité démocratique du Parlement européen et celle des parlements nationaux en ce qui concerne les éléments essentiels du fonctionnement de la zone euro, tels que le mécanisme européen de stabilité, les décisions de l'Eurogroupe, et le suivi et l'évaluation des programmes d'assistance financière.

La Commission a été invitée à faire rapport, sur une base trimestrielle, à la commission compétente du Parlement, sur les mesures mises en place afin d'assurer l'avancée de la mise en œuvre des recommandations par pays et sur les progrès déjà réalisés. Les députés ont également invité les États membres à s'expliquer sur les raisons du non-respect des recommandations par pays auprès de la commission compétente du Parlement.

Le Parlement européen a adopté par 426 voix pour, 240 contre et 10 abstentions, une résolution sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en uvre des priorités pour 2014.

Rappelant que le semestre européen joue un rôle essentiel dans la coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres, le Parlement a insisté sur les points suivants :

Stimuler la croissance et les investissements : le Parlement a souligné l'urgence de s'attaquer aux défis que pose la situation économique actuelle, caractérisée par une stagnation du PIB, stable dans la zone euro et marqué par une hausse de 0,2% dans l'UE-28 au second trimestre 2014, une inflation remarquablement faible, aussi basse que 0,3% en août 2014, et un taux de chômage inacceptable, 11,5% dans la zone euro et 10,2% dans l'UE-28 en juillet 2014.

Même si la reprise économique a montré des signes encourageants dans l'Union européenne au cours des deux dernières années, cette reprise est très fragile et inégale et elle devrait être soutenue pour produire plus de croissance et d'emploi à moyen terme. La Commission a dès lors été invitée à mettre d'urgence en route un programme d'investissement européen de 300 milliards EUR, comme l'a proposé Jean-Claude Juncker, de manière à contribuer à la reprise rapide de la croissance européenne.

Appropriation nationale des recommandations par pays : les députés ont souligné le manque de cohérence entre les engagements européens et la mise en uvre des recommandations par les États membres au niveau national : selon la Commission, seulement 10% des recommandations par pays pour 2013 ont été pleinement mises en uvre; en outre, 45% des recommandations par pays n'ont que peu progressé ou n'ont pas progressé du tout.

La résolution a donc insisté sur l'importance de l'«appropriation nationale» des engagements pris au niveau de l'Union par les gouvernements concernés et par les parlements nationaux; ces recommandations devraient être formulées en laissant suffisamment de marge aux États membres pour définir les mesures et les réformes spécifiques nécessaires pour les mettre en uvre.

La Commission a été invitée à formuler des recommandations concrètes à l'attention des États membres pour qu'ils ne se contentent pas d'entreprendre des mesures d'assainissement budgétaire, mais adoptent également des réformes garantissant une véritable croissance durable et socialement équilibrée, de l'emploi, une plus grande compétitivité et une plus grande convergence.

Union économique et monétaire : le Parlement a invité la Commission à formuler des propositions en faveur d'une Union économique et monétaire dont la réalisation devrait être basée sur la méthode communautaire. Il a réclamé l'adoption de dispositions juridiques sur des « orientations de convergence » selon la procédure législative ordinaire et invité les États membres à conclure un « partenariat de convergence » avec les institutions européennes, offrant la possibilité de financements conditionnels des activités de réforme. Il a demandé à la future Commission, de présenter une proposition sur la représentation extérieure unique de la zone euro.

Viabilité budgétaire et application flexible du pacte de stabilité : tout en soulignant le fait que la viabilité budgétaire est une condition préalable pour une croissance à long terme, le Parlement a insisté sur le fait qu'un accent particulier devait porter sur les réformes et les politiques qui renforcent la croissance, surtout dans les États membres disposant d'une marge budgétaire leur permettant d'investir. Il a rappelé que le cadre juridique actuel permettait d'accorder une certaine flexibilité aux États membres, pour autant que des réformes aient été engagées, et a recommandé de faire usage de cette flexibilité.

Recommandations : le Parlement a soutenu l'objectif de mettre l'accent sur des politiques visant à renforcer la compétitivité, à soutenir l'investissement et la création d'emplois et à lutter contre le chômage, ainsi qu'à améliorer le fonctionnement du marché du travail notamment dans les secteurs présentant un grand potentiel de croissance. Il a souligné que la politique de cohésion représentait un cadre d'investissement important pour canaliser des dépenses propices à la croissance. La stratégie « Europe 2020 » devrait être pleinement prise en compte dans la mise en uvre du semestre européen.

Le Parlement a mis l'accent sur les priorités suivantes :

- moderniser les économies, les systèmes de sécurité sociale et les systèmes de retraite et de soins de santé des États membres, afin d'éviter de faire peser une charge trop importante sur les générations futures;
- axer les réformes structurelles sur l'amélioration de la capacité des marchés du travail à intégrer les jeunes, ainsi que d'autres groupes exclus, dans la population active et à offrir des possibilités aux travailleurs âgés;
- mettre en place un marché commun et inclusif du travail ainsi qu'une politique de l'immigration commune, moderne et inclusive, en évitant les tendances protectionnistes;
- mettre en uvre une politique énergétique ambitieuse en mesure d'accroître la stabilité et la croissance économiques grâce à la sécurité de l'approvisionnement et à l'innovation dans le secteur énergétique;
- simplifier les régimes fiscaux afin de rétablir un environnement favorable pour les entreprises dans tous les États membres et réduire la charge fiscale pesant sur le travail;
- compléter les réformes par des investissements à long terme dans l'éducation, la recherche, l'innovation, une infrastructure moderne et une énergie durable pour promouvoir la transition numérique et écologique;
- remédier au manque d'accès au financement en privilégiant la recherche d'autres sources de financement des PME;
- proposer des mesures d'achèvement du marché intérieur des capitaux afin d'améliorer l'allocation des capitaux aux entreprises et ainsi revitaliser l'économie réelle;
- accélérer et achever l'union bancaire;
- faire en sorte que l'économie verte soit considérée comme un moteur essentiel du développement économique.

Le Parlement a invité la nouvelle Commission à faire de la reprise de l'emploi une priorité absolue en élaborant une stratégie ambitieuse et de croissance et de création d'emplois de qualité, et à proposer un cadre européen instaurant des normes minimales obligatoires pour la mise en uvre de la garantie pour la jeunesse.

Responsabilité démocratique : la résolution a souligné la nécessité de renforcer la responsabilité démocratique du Parlement européen et celle des parlements nationaux en ce qui concerne les éléments essentiels du fonctionnement de la zone euro, tels que le mécanisme européen de stabilité, les décisions de l'Eurogroupe, et le suivi et l'évaluation des programmes d'assistance financière.

Les députés ont invité la Commission et les États membres à inscrire l'aide financière et le système ad hoc de la Troïka dans un cadre juridique amélioré conforme au cadre de gouvernance économique de l'Union, garantissant ainsi une responsabilité démocratique. Ils ont

demandé à la Commission de faire rapport, sur une base trimestrielle, à la commission compétente du Parlement, sur les mesures mises en place afin d'assurer l'avancée de la mise en uvre des recommandations par pays et sur les progrès déjà réalisés. Enfin, ils ont invité les États membres à s'expliquer sur les raisons du non-respect des recommandations par pays auprès de la commission compétente du Parlement.